

Direction des Ports
Olivier MAAS
Directeur P2S
Commandant des Ports

POLICE DES PORTS

AVIS AUX USAGERS 09/2023 - correctif

La direction des ports de la Métropole Toulon Provence Méditerranée informe les usagers du port de Saint Elme qu'en raison de la situation de sécheresse, de l'état d'alerte et des mesures imposées par **l'arrêté préfectoral n°DDTM/SEBIO/2023-47 du 2 mai 2023**, l'utilisation de l'eau sur l'aire de carénage est interdite à destination du lavage, rinçage et nettoyage des navires et engins est interdite.

Pour les autres points d'accès à l'eau (borne, hygiènes...), il est demandé à l'ensemble des usagers de faire preuve de civisme et d'utiliser la ressource conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur et non pas à destination du lavage ou rinçage des navires.

Olivier MAAS
Directeur de la division P2S
Commandant des ports

